



## Crise Sanitaire L'art du clair obscur

Face à la déferlante actuelle, les audioconférences avec le Ministère sont relancées et se tiendront à un rythme hebdomadaire. Voici les éléments de celle qui s'est tenue ce jour.

### Point sur la situation

Il n'y a pas de données chiffrées disponibles pour ce début janvier. Seuls sont connus les chiffres pour la dernière semaine de l'année 2021, qui sont d'ailleurs éloquentes. Nous sommes à **plus de 1500 cas** en une semaine, pour l'ensemble du Ministère. C'est un triplement par rapport à la mi-décembre. Pour mémoire, à la mi-novembre, nous ne comptons qu'une centaine de cas. À l'instar de ce qui se passe dans le pays, l'augmentation est donc exponentielle. À l'instar de ce qui se passe dans le pays, l'augmentation est donc exponentielle. Sachant que ce relevé correspond à la période de fêtes (donc moins d'interaction professionnelle et pas de scolarité), cela ne peut être qu'une incitation à la plus grande vigilance pour les temps à venir. A ce jour, les perturbations dans les services sont encore limitées (même s'il y a néanmoins des difficultés ici ou là). Bien évidemment, il est possible que tout ceci évolue dans les semaines qui viennent.

Bercy n'a pas observé d'absentéisme ou de désorganisation. C'est bien de le remarquer ...

C'est peut-être tout simplement que les agents sont dignes de confiance, constat que l'État ferait de méditer et de garder en mémoire ...

Du côté de la médecine prévention, il est précisé que le plus grand danger résiderait dans les pause-repas (proximité et absence du masque). Par ailleurs, les cas devraient continuer à se multiplier. Sous toutes les réserves de prudence, un pic pourrait être observé la semaine prochaine.

### Pour SOLIDAIRES FINANCES, nous avons porté l'attention sur les points suivants :

**Nous rappelons, au préalable, que les mesures prises, quelles qu'elles soient doivent être actées avec les agent.e.s, sur la base du volontariat.**

- Nous mettons l'accent sur la dotation en autotest et en masques FFP2 notamment pour les agents qui ont des missions non télétravaillables et /ou sont en lien avec le public (accueil contrôle, enquêteurs...) ainsi que l'approvisionnement en nouveaux masques, ceux distribués par l'administration (tissus) étant largement périmés ;
- Nous insistons sur le nettoyage des locaux, notamment au regard des exigences spécifiques de la crise sanitaires (pour Solidaires il n'est pas question que les nouvelles exigences se fassent au détriment des conditions de travail et de santé des personnels de ces sociétés) ;
- La pandémie ne se développe pas au même rythme en métropole et en Outre-mer. Les consignes métropolitaines s'avèrent souvent décalées dans le temps concernant les ultra-marins et donc inadaptées. Nous demandons donc que les consignes tiennent compte de ce différé ;
- La restauration dans les cités administratives ainsi que la prise en compte de la fermeture de certains espaces de restauration et l'impossibilité de consommer dans les cafétérias est également un sujet. Nous ne sommes pas dans une période où les températures et l'absence d'intempéries permettent aux agents de déjeuner dehors. A tout le moins, faute de trouver des lieux ad hoc, il est nécessaire de lever l'interdiction concernant les bureaux. Par ailleurs, nous demandons que le dispositif frais de mission soit mis en place en cas d'absence de restauration collective quand l'agent est présent physiquement sur son lieu de travail ;

- Concernant les déplacements et le forfait mobilité, nous demandons la possibilité de cumul avec le remboursement de transport en commun et l'abonnement de vélo en libre service. Avec la pandémie, les agents bénéficient de plus de jours de télétravail (obligation) et par voie de conséquence sont moins présents au bureau et font donc moins de déplacement. Or pour pouvoir en bénéficier, les agent.e.s doivent y recourir au moins 100 jours (équivalent à près de 4 mois de jours travaillés). Solidaires Finances a donc demandé la possibilité de faire baisser ce seuil de 100 jours de manière significative afin qu'ils, elles puissent continuer d'en bénéficier ;
- S'agissant des transports en commun qui sont du fait de la pandémie en nombre plus réduit, et la limitation de la propagation du virus la modulation des horaires préconisée pourrait être une possibilité si la journée de travail était banalisée. D'où notre demande ;
- Enfin, nous alertons sur la situation des agents qui refuseraient le télétravail celui-ci doit continuer de s'effectuer sur la base du volontariat. En effet certain.e.s agent.e.s sont confronté.e.s à des soucis personnels non forcément connus (appartement trop petit, difficulté à se chauffer ...) qui, si le télétravail leur est imposé, peut mettre leur santé physique et psychique en danger. Sur le même thème nous avons fait état de refus de télétravail sur 3 jours ou l'octroi de télétravail par demi-journée dans certaines directions ! ;
- En point complémentaire nous avons exigé un point sur les établissements de formation gérés de façon différente selon les directions, en distanciel à l'Insee et maintien en présentiel pour d'autres.

***Ces demandes reposent sur le bon sens et la confiance. Si le ministère souhaite que l'activité continue, il faut qu'il s'en donne les moyens et fasse confiance aux agent.e.s qui ont largement démontré depuis deux ans leur sens du service public et de l'intérêt général, comme cela a été évoqué ci-dessus.***

Si nous comprenons que tout n'est pas encore stabilisé et que la situation est évolutive par nature, en termes de réponse, nous restons très largement sur notre faim.

**Les quelques éléments « glanés » sont les suivants (liste non exhaustive) :**

- Sur le télétravail, il serait en forte augmentation (mais le SG ne disposait que d'un état pour l'administration centrale : 3 650 agent.e.s présent.e.s physiquement sur un périmètre de 12 000)
- Sur les masques, et bien ... « les masques en tissus sont très bien » [...]
- Sur les auto-tests, c'est avant tout une « démarche personnelle » (sic). Sur le point, la responsable des médecins de prévention précise que c'est plutôt un mode complémentaire.
- Pour la prise en compte de frais liés à la restauration, les agent.e.s bénéficient déjà de l'indemnité liée au télétravail (royal, non ?).
- Sur l'aménagement des horaires, c'est possible. Oui, en tant que simple décalage (en clair, si vous voulez arriver plus tard pour éviter la foule, il faudra partir plus tard ...) Quelle souplesse, quelle « agilité » (pour reprendre un terme à la mode) !!
- Sur la présence physique dans les écoles de formation, en ce début d'année difficile, la question sera expertisée avec les directions.
- Pour la situation en outre-mer, un point spécifique nous sera adressé rapidement, sachant que 4 départements sont passés sous état d'urgence.
- D'autres réponses devraient nous être adressées dans les temps qui viennent.

**Cette réunion nous laisse un goût étrange. En effet, il demeure une impression de décalage entre une situation de crise, des politiques qui hurlent à la mobilisation générale et une mécanique administrative qui semble avoir beaucoup de mal à sortir un tant soit peu des sentiers battus.**

**Nos équipes ne sortent pas toujours pleinement rassérénées des audioconférences avec les directions. Mais, dans le limite de leurs possibilités, nous avons quand même l'impression qu'elles ont plus les pieds ancrés dans la réalité, alors qu'il semble y avoir quelques années lumière entre la perception du Ministère et la réalité quotidienne des agents et agentes.**

**Cette crise dure depuis bientôt deux ans et parfois on se demande ce qu'on en a vraiment appris. En tout état de cause, il ne semble pas que nous en ayons tiré tous les enseignements possibles, en termes de fonctionnement de la « machine publique ».**